

LE PLU : UN OUTIL POUR FAVORISER LA NATURE EN VILLE



RETOUR D'EXPÉRIENCE

La Garde : une OAP "nature en ville"
trait d'union entre deux espaces naturels



La planification est un levier essentiel à mobiliser pour préserver la nature et le cadre de vie. À l'échelle locale ou intercommunale, les Plans locaux d'urbanisme (PLU) retranscrivent la stratégie de développement de la collectivité, incluant de manière obligatoire la préservation de la biodiversité et du fonctionnement écologique du territoire. L'élaboration de ces documents est le moment le plus opportun pour éviter ou réduire les impacts des aménagements à venir sur la biodiversité. Désormais, le code de l'urbanisme offre de nombreux outils pour imposer ou inciter les porteurs de projets à proposer des aménagements plus respectueux du patrimoine naturel et proposant par la même occasion un cadre de vie plus attractif. Au sein des dispositions réglementaires du PLU, et en complément du règlement, les Orientations d'aménagement et de programmation (OAP) thématiques permettent d'édicter des principes applicables sur l'ensemble du territoire et opposables aux autorisations d'urbanisme.

▼ CADRE DE L'ACTION

La commune de La Garde (Var), environ 25 000 habitants, a lancé en 2016 la révision générale de son PLU. Le centre-ville de La Garde constitue le trait d'union entre deux espaces de nature : l'Espace naturel sensible du Plan de La Garde, véritable poumon vert d'exception de 130 hectares dont 90 sur la commune, classé en Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF), et le parc de la forêt du Thouar, espace de nature emblématique pour la population Gardéenne, de 12 hectares. La volonté de l'équipe en place a été de valoriser le cadre de vie et de renforcer les continuités écologiques de la commune grâce à la nature en ville. Une OAP thématique "Nature en ville" a été intégrée au PLU dans cette optique.

▼ OBJECTIFS

- Parmi les objectifs poursuivis dans le cadre de la révision de ce PLU, il s'agit de « placer la responsabilité environnementale au cœur des projets en préservant le tissu pavillonnaire, en protégeant les espaces naturels remarquables pour favoriser la biodiversité, en développant la végétalisation des espaces publics, des toitures et des façades, en renforçant l'efficacité énergétique des constructions, en développant l'utilisation d'énergies renouvelables, en renforçant la mobilité durable... ».
- L'OAP cible le centre-ville de La Garde, dans l'optique de constituer un véritable maillage vert entre les deux espaces de nature principaux de la commune. Il s'agit, au sein de cette OAP, d'édicter et de localiser sur une cartographie schématique l'ensemble des principes d'aménagement permettant de développer la nature au sein de la zone urbaine de La Garde. Comme dans toute OAP, ces principes d'aménagement sont opposables dans un rapport de compatibilité, ce qui laisse aux porteurs de projet une certaine souplesse d'adaptation et la place à l'innovation.



audat.var
AGENCE D'URBANISME
DE L'AIRE TOULONNAISE ET DU VAR

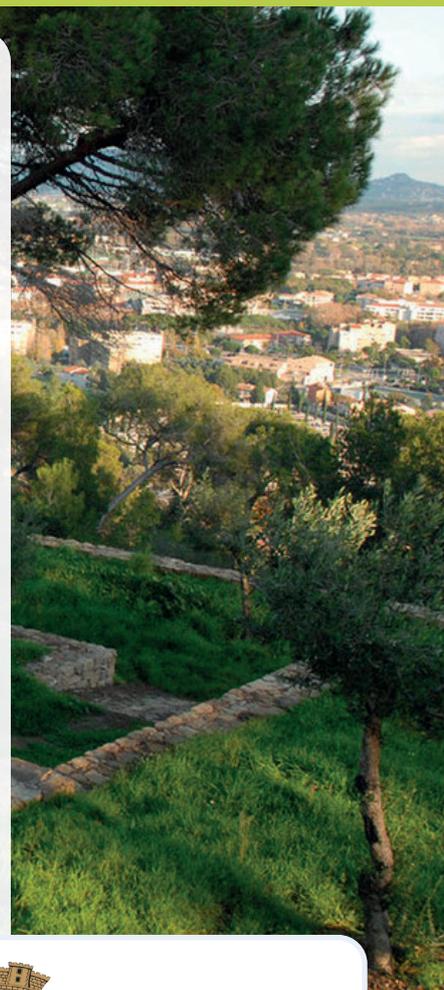
MAÎTRE D'OUVRAGE

- Ville de La Garde

PARTENARIAT TECHNIQUE ET FINANCIER

- Agence d'urbanisme de l'aire toulonnaise et du Var

DATES : 2016-2020



▼ DESCRIPTION

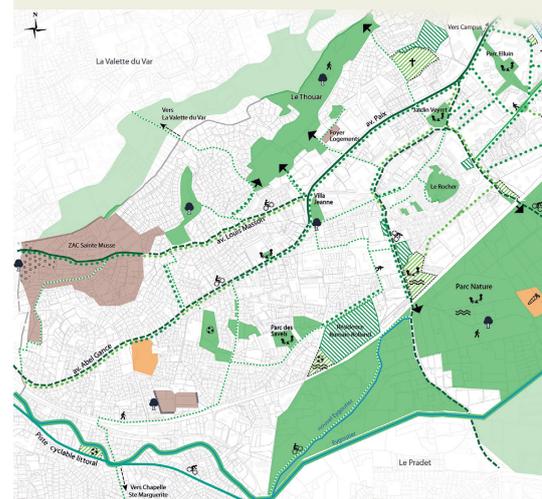
L'OAP Nature en ville a été conçue avec l'appui de l'Agence d'urbanisme de l'aire toulonnaise et du Var. Elle est structurée selon 4 axes, permettant d'édicter les principes opposables aux projets d'aménagements :

- **Préservation et aménagements d'espaces de nature** : espaces verts et agricoles, cours d'eau et leurs ripisylves, vieux oliviers et murets de pierre sèche, espaces à désimperméabiliser et à végétaliser ;
- **Développement d'une armature verte** mettant en réseau les espaces de nature : axes verts structurants et liaisons secondaires privilégiant la mobilité active (piétons et vélos), alignements d'arbres ;
- **Identification des usages associés aux éléments de nature** : parc, cimetière, terrain de sport, zone d'expansion de crue, habitat écologique... ;
- **Préconisations générales de gestion écologique** : bannissement des espèces envahissantes, approvisionnement local et de qualité, usage du paillage issu de broyage local ou de chênes-lièges des Maures, réduction de la pollution lumineuse, clôtures perméables pour la petite faune dans les zones à urbaniser (AU) et les espaces à réaménager...

▼ QUELS RÉSULTATS ?

L'intérêt de cette OAP est d'allier de manière réglementaire la préservation de la biodiversité et des continuités écologiques tout en multipliant les bienfaits que procure la nature en ville pour ses habitants :

- **Bien-être et santé des Gardéens** : rafraîchissement grâce à la végétation, calme, fixation des polluants atmosphériques, développement d'une agriculture de proximité ;
- **Support de biodiversité** essentiellement "ordinaire", car peu d'espèces protégées ont été inventoriées en milieu urbain gardéen ;
- **Lien social et récréatif** : les espaces de nature en ville constituent des espaces de loisirs, d'activités en plein-air ;
- **Cycle de l'eau** : les aménagements préconisés vont dans le sens d'une gestion intégrée des eaux pluviales et visent à permettre l'expansion des crues ;
- **Attractivité de la ville, valorisation immobilière, paysage urbain** : la nature contribue à la qualité de l'espace urbain.



Cartographie schématique des principes de l'OAP "Nature en ville" sur la commune de La Garde

► Les résultats de cet outil se mesureront à moyenne échéance, sur le temps de vie du document de planification.



POUR ALLER PLUS LOIN

- www.ville-lagarde.fr > Ma ville > Urbanisme - P.L.U.
- PLU(i) & biodiversité - Concilier nature et aménagement, ARPE-ARB 2019 Partie IV : Dispositions opposables www.arpe-arb.org/files/20190425112915_PARTIE%204.pdf
- Nature en ville, du concept à la gestion opérationnelle, audat.var 2020 <https://audat.org/2020/03/11/nature-ville-1/>

Contact : Édouard Massonneau, Chargé d'étude planification durable et environnement, Agence d'urbanisme de l'aire toulonnaise et du Var – massonneau@audat.org



Projet financé avec le concours de l'Union Européenne. L'Europe s'engage en Provence-Alpes-Côte d'Azur avec le Fonds européen de développement régional (FEDER).



Document réalisé par :



Nature For City Life, c'est quoi? Ce projet vise à développer et renforcer la nature en ville pour s'adapter face aux changements climatiques par l'information, la formation et la sensibilisation de l'ensemble des acteurs de la ville : élus techniciens du public et du privé, habitants, scolaires... Il est piloté par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur en partenariat avec les Métropoles Aix-Marseille-Provence, Toulon-Provence-Méditerranée et Nice-Côte d'Azur, la Ville de Marseille, Aix-Marseille Université et les associations AtmoSud et Bureau des Guides du GR2013.



nature ta ville !

Programme LIFE16GICFR000099